

Interventions de l'APEA et lien avec les étrangers

Lionel Montavon (UDC)

Réponse du Gouvernement

En préambule, il convient de préciser que la conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) ne demande aucune statistique aux APEA liées à la nationalité des personnes. Par conséquent, il est très difficile pour l'APEA de transmettre des chiffres exacts quant aux questions posées. Toutefois, et sans pouvoir s'appuyer sur des statistiques précises mais sur un ressenti général, l'APEA peut relever qu'il n'y a pas plus de problématiques majeures identifiées avec les populations d'origine étrangère qu'avec la population suisse.

Quelle est la proportion de familles étrangères dans les cas de l'APEA dans notre canton ?

Après un examen de la base de données de l'APEA, il est possible de donner une estimation. Environ 11% des mesures de protection instituées (521 sur 4609 mesures) sont en faveur d'une personne ayant une nationalité étrangère. Ce qui signifie que 89% des mesures prises par l'APEA sont instituées en faveur de personnes de nationalité suisse.

Quels types d'interventions de l'APEA sont les plus fréquentes parmi les étrangers ?

L'APEA n'a pas de statistiques permettant de faire un lien entre la nationalité des personnes et le type de mesures instituées, à moins d'examiner chaque cas individuellement.

Quelles nationalités sont statistiquement surreprésentées dans les interventions de l'APEA ?

Les nationalités étrangères les plus représentées sont principalement européennes avec 89 mesures pour la France, 74 mesures pour le Portugal, 65 mesures pour l'Italie et 44 mesures pour l'Espagne. S'agissant des États tiers, c'est l'Érythrée qui est majoritairement représenté avec 69 mesures, ces dernières étant pour l'essentiel des curatelles de représentation pour les mineurs non accompagnés. Ainsi sur les quelque 500 mesures, la moitié concerne donc les ressortissants des pays indiqués. Quant au solde, les différentes mesures sont réparties sur diverses nationalités.

Les statistiques de l'APEA permettent-elles d'identifier des types de problèmes sociaux dans les familles étrangères établies dans notre canton ? Si oui, lesquels ?

Les types de problèmes sociaux nécessitant une mesure sont répertoriés. En revanche, ils ne sont jamais liés à la nationalité. Pour cette raison, il est très difficile de fournir des statistiques. Il est toutefois relevé qu'il n'y a pas de problématiques spécifiques liées à une nationalité. Moyennant un temps conséquent (examen manuel de chaque cas) que l'APEA n'a actuellement pas à disposition, ces statistiques pourraient être fournies.

A combien s'élèvent les coûts des interventions de l'APEA auprès des familles étrangères dans notre canton et comment ces coûts se comparent-ils à ceux des familles suisses ?

Il est impossible de fournir des informations concernant les coûts des mesures par nationalité car ceux-ci ne sont pas répertoriés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître